

# BPA

1 AN | APPRENTISSAGE | NIVEAU 3



## TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

86 %

taux d'insertion  
(session 2023)

100 %

taux de satisfaction  
(session 2023)

### Pré-requis

- Être titulaire d'un CAPa Jardinier paysagiste...
- Rechercher un maître d'apprentissage.
- Signer un contrat d'apprentissage.

ENTRÉE PERMANENTE



### LES OBJECTIFS

- Devenir un ouvrier spécialisé en travaux paysagers dans les secteurs d'activité du jardin et des espaces verts (Création de jardins, entretien des espaces verts, élagage, pose de clôtures, pavage, entretien des végétaux, plantations diverses...).
- Avec de l'expérience, il peut devenir chef d'équipe sur des chantiers de création d'espaces verts ou de jardins ou créer sa propre entreprise.

### UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

- Un accompagnement personnalisé.
- Des visites d'entreprises.
- Une immersion professionnelle.

### LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Salarié(e) d'une entreprise paysagère ou du service espaces verts d'une commune, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat intercommunal.
- Poursuite d'études en BAC Pro (2 ans) au CFA de Saint-Marcel.

Pourquoi choisir le CFAA71 ?

- Établissement à taille humaine.
- Une formation plébiscitée.

**CFAA DE SAÔNE-ET-LOIRE SITE DE ST MARCEL**

28 rue du Rosoy 71380 SAINT-MARCEL

03 85 42 22 66 / cfa.saone-et-loire@educagri.fr

[www.epl-fontaines.fr](http://www.epl-fontaines.fr)



## MODE DE VALIDATION

Ce diplôme est délivré en contrôle continu par unités capitalisables.

Taux\* de réussite : 56 % (session 2023)



## CONTENU DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 420h

12 SEMAINES AU CFA

Unités générales		
UCG 1	Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale - UC déjà validées par le CAPaJP	
UCG 2	Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique - UC déjà validées par le CAPaJP	15h
UCG 3	Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable (écosystème, conduire en sécurité...)	60h
Unités d'option		
UCO 1	Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers	55h
UCO 2	Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage	30h
Unités de spécialité		
UCS 1 TCE	Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager (entretien, tonte, taille, soin des végétaux...)	70h
UCS 2 TCE	Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager (plantation, engazonnement, pose d'éléments inertes)	100h
UCS 3 TCE	Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité (entretien et utilisation du matériel en sécurité)	40h
UCARE	Taille fruitière et fleurissement	35h
REX	Récupération des vécus	15h

# 5 BONNES RAISONS de choisir l'apprentissage

- Suivre une pédagogie d'alternance, par la voie de l'apprentissage, centrée sur l'apprenant
- Accéder plus facilement au marché de l'emploi
- Aspirer à l'indépendance financière
- Valoriser une première expérience professionnelle
- Poursuivre ses études en intégrant le monde de l'entreprise



## Une vie scolaire organisée

- Début des cours : 9h ou 10h (lundi)
- 8h (autres jours)
- Fin des cours : 17h30 / 15h30 (vendredi)
- Pour les internes : études encadrées



## Restauration et hébergement

Le site dispose d'un restaurant en self service et d'internats filles et garçons.



## Des installations de qualité

La garantie d'un bon environnement pour le déroulement de la formation :

- une salle informatique
- un laboratoire de biologie et de chimie
- un atelier d'agro-équipement
- CDI



## Tarifs

- Cycle de formation (frais pédagogiques) : 25 €
- Demi-pensionnaire : 30 € la semaine
- Interne : 66 € la semaine
- Rémunération et financement : voir plaquette



## Inscriptions & informations

Secrétariat : 03 85 42 22 66  
Horaires : 8h-12h / 13h-17h (lundi-jeudi)  
8h-12h / 13h-16h (vendredi)

**Navette à la gare de Chalon-sur-Saône (Zoom)**

\* Pour plus d'informations sur nos taux, nous restons à votre disposition par téléphone ou via notre site internet.

**CFAA DE SAÔNE-ET-LOIRE SITE DE SAINT MARCEL**

28 rue du Rosoy 71380 SAINT-MARCEL / 03 85 42 22 66 / cfa.saone-et-loire@educagri.fr

**www.epl-fontaines.fr**